RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 32A3E823-F590-4B7F-A9D2-F01B1B1B25D4

73 STRINGS
Société par actions simplifiée au capital de 748.802,10 euros
Siège social: 176, avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly cedex
884 297 631 RCS Nanterre

(la « **Société** »)

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
PAR ACTE ÉCRIT EN DATE DU 23 AVRIL 2025

Le 23 avril 2025,

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Abhishek Pandey, agissant en qualité de président de 13519384 Canada Inc., société de droit canadien dont le siège social est situé 10290 Keele St ONL6A3Y9 Vaughan, Canada et immatriculée sous le numéro 1351938-4 Canada, agissant elle-même en qualité de président de la Société, (le « **Président** »),

APRÈS AVOIR RAPPELÉ QUE :

A. Les associés de la Société (les « **Associés** »), par décisions prises en assemblée générale extraordinaire en date du 24 décembre 2020 (l'« **Assemblée Générale Extraordinaire** »), ont décidé (i) d'émettre et d'attribuer 51.184 bons de souscription d'actions ordinaires (les « **BSA 2** ») donnant droit à la souscription d'un maximum de 51.184 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro chacune, (ii) d'arrêter les termes et conditions et les modalités d'attribution des BSA 2 et (iii) d'attribuer 12.796 BSA 2 à CHM Advisory, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 832 199 848 et dont le siège social est situé 4, avenue Emile Acollas, 75007 Paris (« **CHM Advisory** »).

B. À la suite de l'exercice par CHM Advisory de ses 12.796 BSA 2, tel que constaté par bulletin de souscription sur exercice de ses BSA 2 en date du 23 avril 2025, dûment signé par CHM Advisory, attestant la souscription à douze mille sept cent quatre-vingt-seize (12.796) actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, pour un prix d'exercice total de 1.279,60 euros (le « **Bulletin de Souscription** »), le Président entend constater (i) le nombre d'actions ordinaires émises à la suite de l'exercice des 12.796 BSA 2 et (ii) la réalisation de l'augmentation de capital consécutive, et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société.

A ADOPTÉ LES DÉCISIONS SUIVANTES :

1. Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital consécutive à l'exercice de 12.796 BSA 2 par CHM Advisory ;

2. Modification corrélative des Statuts ; et

3. Pouvoirs pour les formalités légales.

Docusign Envelope ID: 32A3E823-F590-4B7F-A9D2-F01B1B1B25D4

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital consécutive à l'exercice de 12.796 BSA 2 par CHM Advisory

Le Président,

après avoir pris connaissance :

- des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ; et
- du Bulletin de Souscription,

constate que, conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire, la décision d'émission des BSA 2 a emporté renonciation des Associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires nouvelles à émettre sur exercice des BSA 2,

constate la souscription et la libération de l'intégralité des 12.796 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune,

constate en conséquence la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.279,60 euros consécutive à l'exercice de 12.796 BSA 2 par CHM Advisory (l' « **Augmentation de Capital** »), à la date du Bulletin de Souscription, soit le 23 avril 2025.

Le Président **prend acte** qu'à l'issue de l'exercice de 12.796 BSA 2 par CHM Advisory, cette dernière sera titulaire de 12.796 actions ordinaires.

DEUXIÈME DÉCISION

Modification corrélative des Statuts

Le Président, en conséquence de la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital, **décide** de modifier corrélativement l'article 7 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 7

Capital social.

Le capital social est fixé à 750.081,70 euros.

Il est divisé en 7.500.817 actions de 0,10 euro chacune, entièrement libérées, réparties comme suit :

- *3.120.881 actions ordinaires,*
- *1.873.528 actions de préférence dites « ADP A » (les « **ADP A** »),*
- *303.352 actions de préférence dites « ADP B-1 » (les « **ADP B-1** »),*
- *1.655.019 actions de préférence dites « ADP B-2 » (les « **ADP B-2** »), et*
- *548.037 actions de préférence dites « ADP B-3 » (les « **ADP B-3** » et ensemble avec les ADP B-1 et les ADP B-2, les « **ADP B** »).*

*Les ADP A et les ADP B étant ensemble désignées les « **ADP** ».*

Docusign Envelope ID: 32A3E823-F590-4B7F-A9D2-F01B1B1B25D4

Les ADP confèrent à leurs titulaires, outre les droits attachés aux actions ordinaires, les droits spécifiques décrits respectivement aux articles 11.8 et 11.9.»

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

* *

*

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement les présentes, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com.

[redacted]

Le Président
13519384 Canada Inc.
Représentée par Abhishek Pandey